YERRES

Service Culturel
N° Tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/21

OBJET : Convention de prestations de service relative à un spectacle lyrique intitulé "Le Pays du Sourire", conclue avec la Société de production du Renouveau Lyrique.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Yerres organise un spectacle lyrique intitulé "Le Pays du Sourire", dont la prestation aura lieu le Dimanche 27 février 2000, à 15H30, au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier 91330 Yerres.

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec la Société de production du Renouveau Lyrique, domiciliée 102, rue des Champs Elysées, 75008 Paris, représentée par Monsieur MARFOGLIA, son gérant, pour un montant de 121.325 Frs TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous-fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 20 janvier 2000

REÇU LE
31 JAN. 2000

MAIRIE D'YERRES
91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE